Document généré le 24 sept. 2024 03:53

Sociologie et sociétés

La communauté ethnique, communauté politique
The Ethnic Community, a Political Community

Raymond BRETON

Volume 15, numéro 2, octobre 1983

Enjeux ethniques : Production de nouveaux rapports sociaux

URI : https://id.erudit.org/iderudit/001103ar
DOI : https://doi.org/10.7202/001103ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)
1492-1375 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

BRETON, R. (1983). La communauté ethnique, communauté politique. *Sociologie et sociétés*, *15*(2), 23–38. https://doi.org/10.7202/001103ar

Résumé de l'article

Cet article aborde l'analyse de la communauté ethnique en mettant l'accent sur ses dimensions politiques, sans pour cela ignorer les autres dimensions. La communauté ethnique est considérée comme communauté politique (polity) sans État, ce qui amène à se demander comment elle se gouverne, de quelle façon elle gère ses affaires publiques. Quatre phénomènes se rapportant à la capacité d'effectuer des choix et de réaliser des projets collectifs sont considérés : la définition de ses frontières, les formes de gouvernement et leur fonctionnement, la gestion des conflits à l'intérieur du groupe, et la mobilisation de la participation que toute action collective exige. La façon dont le groupe est gouverné est influencée par le fait qu'il est minoritaire, que l'appartenance à la communauté est volontaire, que celle-ci est hétérogène et donc sujette à des divisions internes. L'analyse est limitée au cas des groupes formés par des immigrants et leurs descendants.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

La communauté ethnique, communauté politique

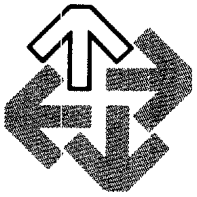

RAYMOND BRETON

Comment les communautés ethniques[1] se gouvernent-elles? Poser une telle question suppose une façon de voir ces communautés qui n'est pas courante dans la littérature sociologique, bien que ce point de vue n'y soit pas entièrement absent[2]. La communauté ethnique n'est pas uniquement une entité sociale, à savoir un foyer d'entraide, un réseau de relations interpersonnelles et donc un lieu d'intégration sociale, ou un ensemble d'institutions qui répondent aux besoins des membres de la communauté. Elle n'est pas non plus uniquement une entité économique : un marché de travailleurs, une clientèle pour hommes d'affaires et professionnels, un réseau de coopération économique, une source de capital, ou une classe sociale. Enfin, elle ne peut être limitée à ses dimensions culturelles, c'est-à-dire celles qui fournissent une base à l'identité individuelle et des moyens pour l'expression ou l'exaltation de l'héritage historico-culturel et sa transmission à la génération suivante.

Il faut, bien entendu, tenir compte de ces diverses dimensions de la réalité ethnique et les formes variées sous lesquelles elles se manifestent dans l'organisation sociale de

1. L'article examine le cas des groupes ethniques constitués d'immigrants et de leurs descendants, c'est-à-dire de minorités que Lieberson identifie comme «migrant subordinates». Voir Stanley Lieberson, «A Societal Theory of Race and Ethnic Relations», *American Sociological Review*, 26 (1961), 902-910.

2. Voir, par exemple, B.J. Siegel, «Defensive Structuring and Environmental Stress», *American Journal of Sociology*, 76 (1970), 11-32; Robert F. Harney, «Toronto's Little Italy, 1885-1945», pp. 41-62 dans R.F. Harney et J.V. Scarpaci (édit.), *Little Italies in North America*, Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, 1981; Daniel J. Elazar, *Community and Polity : The Organizational Dynamics of American Jewry*, Philadelphia, The Jewish Publication Society of America, 1976; Harold M. Haller, *The Governance of the Jewish Community of Montreal*, Philadelphia, The Center for Jewish Community Studies, 1974.

différentes communautés. L'analyse de cette réalité serait tout aussi déficiente si elle négligeait la dimension politique. On risque en plus de mal saisir les aspects sociaux, économiques et culturels si on ne les considère pas en relation avec les processus politiques. Ceux-ci contribuent en effet à structurer la communauté, à orienter son évolution interne et ses relations avec la société qui l'englobe.

On ne peut pas conclure, parce qu'elles n'ont pas d'État et de territoire propre, que les communautés ethniques sont dépourvues de moyens de se gouverner; ou encore, parce qu'elles constituent des minorités au sein d'une société étatisée, qu'elles n'éprouvent même pas la nécessité de se gouverner, et qu'elles n'ont d'autre vie politique que leur participation aux partis et autres institutions politiques de la société. Il faut, au contraire, voir les communautés ethniques comme des «*mini-polities*». Elles se situent au sein d'un ensemble institutionnel plus vaste qui agit sur elles de façon marquée, mais ceci ne les empêche pas d'avoir leurs propres institutions et vie politiques.

Le politique est pris ici dans son acception la plus générale, qui correspond de près à l'énoncé de Swartz :

> Le politique se rapporte à des événements qui ont trait à la détermination et à la réalisation d'objectifs publics et/ou à la distribution différentielle, ainsi qu'à l'utilisation du pouvoir dans le ou les groupes intéressés par ces objectifs (traduction)[3].

Cette définition se rapporte d'abord à des événements et non pas à des fonctions ou à des structures. Une analyse événementielle, tout en tenant compte évidemment des fonctions et des structures concernées, devra être centrée sur l'action politique poursuivie par des individus ou des groupes et donc sur les processus politiques.

L'action politique est celle qui cherche à agir sur la direction des affaires publiques[4] dans un domaine ou l'autre de la vie communautaire. Ces domaines comprennent notamment la culture et l'éducation, l'activité économique, la défense (contre la discrimination ou l'agression), la religion, les loisirs et les services sociaux. C'est à travers l'action politique que les acteurs tentent d'influencer ou de contrôler les orientations idéologiques et leur diffusion, la définition des problèmes sociaux, les possibilités d'action collective, et les choix collectifs qui sont effectués. Un champ d'action politique est donc un domaine constitué de ressources, d'occasions d'action et de problèmes d'une part et d'individus et de groupes qui s'intéressent plus ou moins activement à l'évolution des affaires publiques de ce domaine, d'autre part. L'intérêt que portent les participants aux affaires du domaine peut soit les mettre en conflit les uns avec les autres, soit provoquer une coordination de leur action.

Un champ politique est fluide en ce sens que son contenu et les personnes qui y participent peuvent changer avec les circonstances. Les contenus spécifiques des affaires d'un domaine quelconque peuvent différer selon les groupes ethniques ou les époques. L'étendue du champ politique—l'éventail d'enjeux, d'intérêts et d'objets en cause—peut aussi varier considérablement selon les situations auxquelles la communauté ethnique doit faire face. De plus, le domaine d'activité peut lui-même faire l'objet de l'action politique : il peut y avoir collaboration ou confrontation concernant soit le contenu du domaine soit les caractéristiques des personnes qui peuvent participer à l'exercice du pouvoir et aux avantages qui en découlent[5].

Cette conception du politique a deux composantes qu'il est utile d'expliciter. D'une part, l'action politique est conflictuelle. Vu que les acteurs ont des intérêts et des idéologies qui diffèrent, ils cherchent à influencer les décisions ou le cours des événements dans des directions contradictoires. Pour cela, ils tentent d'agir sur la distribution du pouvoir et des ressources et ils déploient des stratégies en vue de déjouer ou de vaincre leurs adversaires. Lasswell affirme que le pouvoir est essentiellement distributif :

---

3. Marc J. Swartz (édit.), *Local-Level Politics, Social and Cultural Perspectives*, Chicago, Aldine, 1968, p. 1.

4. M.G. Smith, *Corporations and Society*, London, Duckworth, 1974, p. 82. Voir aussi George Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, pp. 35-37.

5. Au sujet du concept de «champ politique», voir Swartz, *op. cit.*

la question est de déterminer qui obtient quoi et comment[6]. Vu sous cet angle, le champ d'action politique consiste en une série de groupes poursuivant leurs propres intérêts. Le domaine publique est tout simplement le terrain où ils s'affrontent.

Le politique, d'autre part, ne peut être réduit à une compétition pour le pouvoir et ses avantages. L'action politique a également une dimension communautaire; le pouvoir peut être utilisé à des fins collectives. Cette perspective «a trait au pouvoir du système, *i.e.*, aux possibilités d'une société de mobiliser et de générer des ressources à des fins sociétales[7]». Alors, la définition et la réalisation d'objectifs communs constituent les affaires publiques. Cette perspective reconnaît les conflits entre groupes, mais elle met l'accent sur la régulation de ces conflits ou leur résolution en vue de projets collectifs. Le phénomène central n'est plus la compétition, mais la coordination des ressources et des efforts vers une action concertée.

Comme toute autre entité sociale, la communauté ethnique se situe dans un environnement constitué d'autres groupes et organisations. Elle est en relation d'interdépendance. Mais étant donné qu'elle est minoritaire par rapport à l'ensemble de la société, cette interdépendance est inégale. Les groupes ethniques dont il est question ici sont des groupes qui ne dominent pas dans la société. Ce sont des groupes dont les conditions objectives d'existence et de fonctionnement dépendent, pour une bonne part, de la majorité et du cadre institutionnel qu'elle maintient.

L'action politique de la communauté ethnique pourra donc être orientée vers des situations et des acteurs externes ou internes à la collectivité. En d'autres mots, tout comme la société qui l'englobe, la communauté ethnique a ses affaires intérieures, et ses affaires extérieures qui, bien sûr, ne sont pas indépendantes les unes des autres.

Les situations externes, qu'elles soient des états de fait ou des actions entreprises par des groupes ou des organisations pourront devenir des occasions de conflits au sein du groupe ou de collaboration autour de projets communautaires. L'action politique face à ces situations pourra également être réactive ou proactive. Enfin, les situations externes et l'action politique qu'elles déclenchent pourront concerner plusieurs types de questions : les structures et le fonctionnement des institutions de la communauté ethnique elle-même, les relations entre ses sous-groupes, ou les services qu'elle rend à ses membres; elles pourront aussi toucher les relations du groupe avec les institutions de la société[8], le rôle social et économique qu'y jouent ses membres, les politiques gouvernementales et leur application, et les attitudes envers le groupe qui prédominent dans la société.

Bref, il semble utile de concevoir la communauté ethnique comme un ensemble de champs ou de domaines d'action politique. Le nombre de domaines et l'étendue de chacun peuvent varier d'un groupe ethnique à l'autre. De plus, tous les membres de la communauté ne seront pas nécessairement intéressés à ce qui se passe dans chacun des domaines. Dans bien des cas, les participants actifs et le public intéressé ne comprendront qu'une fraction de la communauté, fraction qui pourra varier d'un domaine d'activité à l'autre. À un certain niveau, la communauté ethnique prise dans son ensemble pourra constituer le champ d'action politique : il peut y avoir des questions ou des objectifs qui préoccupent presque tous les membres et qui peuvent donc susciter une participation[9] assez générale dans la communauté.

---

6. Cette formule, souvent utilisée vient du titre du livre de H. Lasswell, *Politics : Who Gets What, When, How?*, Cleveland, The World Publishing Co., 1958. Voir aussi à ce sujet l'analyse du politique comme jeu d'influence de William A. Gamson, *Power and Discontent*, Homewood, Ill., Dorsey, 1968, pp. 2-10.

7. Gamson, *op. cit.*, p. 11. C'est la perspective que Gamson appelle «the social control perspective». Cette perspective n'est pas limitée à l'aspect négatif, contraignant du contrôle social. Elle porte plutôt sur la capacité directrice d'une entité sociale quelconque, sur sa capacité de s'orienter en fonction de certains principes ou de certaines valeurs. Voir à ce sujet, M. Janowitz, «Sociological Theory and Social Control», *American Journal of Sociology*, 81 (1975) pp. 82-108.

8. Les institutions gouvernementales sont celles qui seront le plus susceptibles d'être impliquées dans les relations extérieures des groupes ethniques. Cela tient au rôle central que jouent ces institutions dans la société contemporaine.

9. La notion de participation est utilisée ici dans son sens large. Elle n'est pas restreinte à ses aspects formels, mais inclut également le fait de s'intéresser aux événements de son milieu et d'en suivre l'évolution.

Plusieurs processus politiques se déroulent au sein de chacun des champs d'action politique, que ceux-ci englobent la totalité ou une fraction seulement de la communauté. De plus, le déroulement de ces processus se fait à travers des mécanismes plus ou moins formalisés et des structures plus ou moins complexes et spécialisées. Il s'agit donc d'un ensemble de phénomènes très vaste; il est impossible d'en étudier tous les éléments dans quelques pages. Le texte sera donc limité à un examen forcément sommaire de quelques-uns des processus se rapportant au gouvernement de la communauté, et en particulier à sa capacité d'effectuer des choix et de réaliser des projets collectifs. Quatre aspects de cette capacité seront examinés: 1) la définition de l'identité collective; 2) la coordination de l'action; 3) la régulation ou la résolution des conflits; et 4) la mobilisation des ressources requises et, en particulier, la participation des membres.

LA DÉFINITION DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE

On ne peut poser le problème de l'action politique au sein des communautés ethniques en prenant pour acquis l'identité de l'acteur collectif. Si on définit un champ d'action comme ethnique soit en termes des intérêts qu'il comporte, soit en termes des acteurs qui y participent, il faut s'interroger sur ce qui définit les frontières de ce champ, sur les critères et les processus d'inclusion et d'exclusion.

La plupart des sociologues s'intéressant aux questions ethniques ont participé ou ont assisté à des débats, habituellement peu concluants, sur ce qui constitue l'essentiel de l'ethnicité; sur les critères d'appartenance à une collectivité ethnique quelconque; sur la classification de ceux dont l'origine est mixte; sur les mérites de l'approche objective par rapport à la subjective; ou sur d'autres questions connexes. Très souvent la façon de voir l'identité ethnique, individuelle et collective, qui domine le débat est celle de l'ethnicité comme phénomène primordial. Les formations sociales ethniques sont perçues comme étant basées sur des liens primordiaux, c'est-à-dire des liens

> établis par les «données» — ou plus précisément, vu qu'en ces matières la culture est inévitablement présente, dans les «données» présumées — de l'existence sociale: d'abord les rapports immédiats et la parenté, mais au-delà de ça, les «données» établies par le fait de naître dans une religion particulière, de parler une certaine langue... Pour la plupart des gens, dans chaque société, à presque toutes les époques, certains attachements semblent découler davantage d'une affinité naturelle — d'autres diraient spirituelle — que d'une interaction sociale (traduction)[10].

Sur le plan individuel, l'identité ethnique est donc involontaire; elle est tout simplement transmise par la génération antérieure. C'est un aspect de la personnalité auquel un individu ne peut se soustraire. Voilà pourquoi le problème est de «trouver» cette base naturelle de l'appartenance ethnique, d'établir des critères et des procédures qui nous permettent de l'identifier sans se tromper. Il en est de même au niveau collectif. L'ethnicité, le sens d'une affinité naturelle et l'identité collective qui en découle sont ancrés dans les «données» de la communauté, son histoire, sa langue et sa culture. Il existe une communauté à laquelle chaque individu est naturellement destiné. L'identité collective et la solidarité qui l'exprime sont fondamentales et inéluctables. Certains en parlent comme une des seules sources d'authenticité, les autres n'étant qu'artificielles et superficielles. Les seules «vraies» communautés seraient celles qui sont fondées sur une affinité ethno-culturelle (ou religieuse).

Cette conception «primordiale» de l'ethnicité a été sérieusement contestée depuis quelques années. Barth est probablement le «point tournant» sur cette question. (Certains parlent des périodes pré- et post-barthiennes.) Sa critique fondamentale est que l'approche traditionnelle ne considère pas les «frontières ethniques» et leur continuité comme problématiques[11]. L'approche prend pour acquis ce qui exige une explication,

10. Clifford Geertz, «The Integrative Revolution: Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States», dans J.L. Finkle et R.W. Gable (édit.), *Political Development and Social Change*. New York, Wiley, 1971, (2e éd.), p. 656.

11. Fredrik Barth, *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little, Brown & Co., 1969, p. 11.

à savoir que les formations ethniques sont des phénomènes sociaux et, comme tels, ne doivent pas être considérés comme des «données de la nature». Même si les frontières ont été établies lors du mouvement d'une population sur un territoire déjà occupé par une communauté ou société et qu'elles ont, pour ainsi dire, existé dès le début, il faut identifier les conditions et les forces sociales qui les maintiennent et qui les font évoluer.

En effet, Barth soutient que le maintien de l'identité et des limites de la sphère sociale occupée par chacun des groupes en contact suppose des critères d'appartenance et les façons d'identifier ceux qui sont de chaque côté de la frontière. La continuité des frontières sociales suppose également une réglementation de l'interaction entre les membres des différents groupes telle que la différenciation ethno-culturelle puisse persister malgré cette interaction et même à travers elle. Ce sont là des phénomènes qu'on ne peut prendre comme des «données» de l'existence.

Barth attire donc notre attention sur le fait que les communautés ethniques avec leurs institutions, pratiques culturelles, réseaux de relations sociales et leurs fondations idéologiques et symboliques sont des constructions sociales. Bien qu'il ne le dise pas explicitement, il semble assez clair que pour lui le climat social inclut le politique. (On ferait peut-être mieux de dire «socio-politique» pour signifier l'interdépendance de ces deux ensembles de processus.) La construction de l'identité collective et des «frontières» de la communauté est en partie l'objet d'une action concertée en ce sens qu'elle comporte des choix collectifs et une action coordonnée. Les choix se font parmi une multitude d'éléments historiques et culturels—choix qui sont exprimés dans des représentations collectives qui permettent au groupe de se dire à lui-même et aux autres ce qu'il est ou veut devenir. De tels choix ne sont pas faits une fois pour toutes. Au contraire, ils sont effectués continuellement; ils sont tantôt réaffirmés, tantôt mis en question, débattus, rejetés et remplacés par d'autres. Il s'agit de processus en relation dynamique avec les circonstances changeantes. Il est vrai que l'identité et l'organisation sociale de la collectivité sont enracinées dans son histoire, mais elles le sont dans une histoire constamment réinterprétée et adaptée aux exigences de chaque époque, exigences qui sont elles-mêmes le résultat d'une idéologie et de processus politiques.

S'il s'agit de choix collectifs, il est probable qu'il y aura conflits entre les divers sous-groupes au sein de la communauté ethnique. Il y aura oppositions entre différentes interprétations de l'histoire du groupe, de sa destinée dans une société qui la domine. Comme le signale Balandier au sujet de l'«expression historique et de la connaissance qu'elle régit»,

> une histoire *publique* (fixée dans ses traits généraux et concernant une entité ethnique toute entière) coexiste avec une histoire *privée* (définie dans le détail, soumise à des distorsions, se référant à des groupes particuliers et à leurs intérêts spécifiques)[12].

L'identité collective et l'organisation sociale qui l'exprime sont donc des réalités socio-politiques en ce sens qu'elles résultent du conflit entre sous-groupes dont les intérêts idéologiques et/ou matériels divergent. Elles dépendent alors des rapports de force entre sous-groupes en lutte pour le pouvoir. «La lutte pour obtenir un rôle d'identité personnelle reflète plus ou moins la lutte pour le contrôle des ressources[13].»

La définition de l'identité collective est également socio-politique dans le sens qu'elle fait partie de la mobilisation pour une action collective. Elle est un prérequis pour la réalisation de projets communautaires. Le processus de définition peut être populiste, les élites ne faisant alors qu'élaborer les formules et les symboles qui expriment l'appartenance au groupe. Les élites répondent à des forces venant «de la base»; elles facilitent et orientent leur expression. Mais la définition de l'identité peut également être imposée par une élite qui dispose de «moyens de production émotionnels et symboliques» appropriés[14]. Dans le premier cas, l'action politique comporte la canalisation de

12. Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 26.
13. Kenneth Westhues, «Foreign Gods and Nation-States in the Americas», *Revue canadienne des études sur le nationalisme*, vol. 7, automne 1980, p. 353.
14. Randall Collins, *Conflict Sociology*, New York, Academic Press, 1975, pp. 58-59.

forces socio-émotionnelles; dans le deuxième, elle suppose l'utilisation de la contrainte sociale, symbolique, et même physique.

La réinterprétation sélective de l'histoire et l'analyse également sélective et « soumise à des distorsions » de la situation contemporaine font partie intégrante de la contrainte symbolique[15] et donc du processus d'imposition de l'identité et de ses représentations collectives. Les éléments considérés inacceptables par l'élite dominante de la communauté (ou par celle qui cherche à dominer) sont supprimés de la mémoire collective. Si cela n'est pas possible, ils sont empreints de négativisme, de telle sorte qu'y adhérer est considéré comme un manque d'authencité ou même de loyauté envers la « vraie » communauté culturelle.

Les controverses sur des questions d'identité comme telle sont probablement assez rares. Ces questions sont plutôt implicites dans les débats sur des sujets d'ordre social, économique ou politique. En effet, certaines controverses concernant l'éducation, la langue, ou la Constitution atteignent parfois une intensité qui va bien au-delà du strict contenu de la question parce qu'elles influent sur la définition sociale ou officielle de l'identité du groupe.

Les controverses qui touchent plus directement la définition de l'identité sont celles qui, par exemple, portent sur les termes à utiliser pour désigner le groupe ou les symboles adoptés pour le représenter : ne sommes-nous pas d'abord et avant tout Ukrainiens et non pas Galiciens, Ruthènes, ou Biélorusses; Noirs, plutôt que Jamaïcains, Trinidadiens, etc.; Indiens, Italiens, Polonais plutôt que d'une région socio-culturelle particulière? Qui appartient à la collectivité anglo-québécoise? Les identités plus globales comme l'identité italienne, polonaise, ukrainienne existaient peu ou pas avant l'émigration vers l'Amérique. De plus, une fois ici, ces identités n'ont pas émergé de façon spontanée. Elles ont, au contraire, été l'objet de controverses entre sous-groupes culturels et régionaux, et dans certains cas le sont encore. Elles ont aussi été l'objet d'action politique de la part d'élites préoccupées d'établir les bases de la communauté comme formation politique en vue de poursuivre des objectifs économiques, culturels ou autres.

Bref, c'est en partie à travers les luttes de pouvoir et les tentatives d'imposition d'une conception particulière du groupe et de sa destinée que l'identité collective se construit et que certaines représentations collectives se forment et acquièrent progressivement leur légitimité. Cette identité collective fournit à son tour une base pour la définition du champ ethnique d'action politique.

LA COORDINATION DE L'ACTION COLLECTIVE

Pour qu'une communauté puisse se gouverner et que ses affaires publiques soient orientées, il faut que l'identité collective soit fixée dans une certaine organisation sociopolitique. Le déroulement de l'action politique et l'agencement ou l'affrontement des forces qui y sont engagées supposent des structures et des mécanismes. C'est la question des formes de gouvernement.

Nous avons déjà mentionné que les communautés ethniques n'ont pas d'État. Il faut alors partir de l'observation de Weber, reprise par l'anthropologie politique[16], à l'effet que le politique est antérieur à l'État et qu'une communauté peut donc se gouverner sans État. Mais si les communautés ethniques n'ont pas d'État, à travers quels types de structures et de mécanismes se gouvernent-elles? De quel type d'organisations et de groupements leur gouvernement est-il constitué? Quel est leur rôle dans le déroulement du processus politique dans les divers champs d'activités? Quelles sortes de relations ces organisations et groupements ont-ils entre eux? Quelle est la distribution du pouvoir et de l'autorité parmi les divers éléments de la communauté politique, soit dans un domaine en particulier ou dans divers domaines?

15. Bourdieu écrit que « tout pouvoir de violence symbolique, *i.e.* tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont le fondement de sa force, ajoute sa force propre, *i.e.* proprement symbolique, à ces rapports de force ». Pierre Bourdieu, *la Reproduction*, Paris, Minuit, 1970, p. 18.

16. Balandier, *op. cit.*, pp. 7-10; 29-31.

Quel est le degré de formalisation de ce système de relations et des pratiques qu'il comporte ?

La notion de gouvernement évoque certaines images institutionnelles : élections, partis politiques, assemblée législative, pouvoir exécutif, et bureaucratie. Ces images sont si bien empreintes dans nos esprits qu'on a peine à imaginer qu'une collectivité puisse se gouverner « sans avoir de gouvernement ». C'est une réaction ethnocentrique qui peut nous faire méconnaître les autres formes de gouvernement et leurs manifestations variées[17]. En plus des différences entre systèmes étatisés et non étatisés, il y a toute une gamme de variations possibles à l'intérieur de chacune de ces deux catégories générales. Les formes organisationnelles que peuvent prendre les systèmes étatisés sont passablement bien établies. Tel n'est pas le cas cependant pour les ensembles sociaux sans État, même si la recherche anthropologique fournit un éventail assez riche d'études sur ce sujet. Les variations dans les formes de gouvernement des communautés ethniques sont encore plus mal connues.

Il faut également dissocier la notion de gouvernement de celle de souveraineté. L'autonomie d'une communauté ethnique pour la gestion de ses affaires peut être très partielle : elle peut être restreinte à certains domaines en particulier ou être soumise à une autorité ou à un pouvoir supérieur. Encore ici, il peut y avoir des variations substantielles non seulement dans le degré d'autonomie, mais aussi d'institutionalisation (*e.g.* : encadrement dans la constitution de la société). L'autonomie est une caractéristique variable de la situation des institutions politiques ethniques par rapport à leur environnement.

Dans certains cas, il arrive que le champ d'action politique n'ait presque pas de caractéristiques formelles. Il se présente alors sous la forme d'un réseau de relations interpersonnelles et de pratiques sociales[18]. Dans de telles situations, il n'y a pas, à proprement parler, de formes organisationnelles pour le déroulement des processus politiques. L'organisation politique est entièrement confondue avec l'organisation sociale, ainsi que le note Balandier :

> quels sont les « circuits » qui expliquent que certains hommes puissent en commander d'autres, comment la relation de commandement et d'obéissance s'établit-elle ? Les sociétés non étatiques sont celles où le pouvoir se trouve dans des circuits prépolitiques — ceux que créent la parenté, la religion et l'économie[19].

Dans d'autres cas, une certaine différenciation institutionnelle s'est produite : le politique s'exprime dans des formes qui lui sont propres, du moins jusqu'à un certain point. Telle semble avoir été l'évolution de la plupart des groupes ethniques au Canada. À certains moments de leur développement communautaire, on voit apparaître des « circuits spécialisés » pour les fonctions politiques qui parfois prennent des formes très complexes. Ces « circuits spécialisés n'abolissent pas les circuits préexistants[20] ». Au contraire, ces derniers peuvent subsister et même servir de base à l'organisation spécialisée. Les pages qui suivent présentent une façon d'aborder l'analyse de la structure et du fonctionnement de l'organisation politique lorsque celle-ci a dépassé le stade des circuits prépolitiques, mais sans avoir atteint celui de la forme étatisée. L'approche ne touche qu'à quelques-unes des questions mentionnées plus haut, sans compter toutes les autres qui pourraient être soulevées. De plus, la discussion ne fait qu'effleurer la surface du phénomène. En somme, nous ne faisons que poser le problème.

Un champ d'action organisé englobe des organisations[21] qui définissent les frontières du domaine. La structure sociale et politique est une structure interorganisation-

17. Comme plusieurs auteurs le signalent, cette dichotomie est trop simple, même comme classification générale. Voir la discussion de Balandier (*op. cit.*, pp. 50-59) qui conclut qu'une typologie adéquate est encore à être formulée.

18. Voir, par exemple, Bruno Ramirez, « Montreal's Italians and the Socioeconomy of Settlement, 1900-1930 : Some Historical Hypotheses », mimeo, 1980.

19. Balandier, *op. cit.*, p. 39.

20. Balandier, *op. cit.*, p. 39.

21. L'analyse organisationnelle qu'a fait Radecki de la communauté polonaise au Canada est très intéressante : Henry Radecki, *Ethnic Organizational Dynamics : The Polish Group in Canada*, Waterloo, Ont., Wilfrid Laurier University Press, 1979.

nelle. L'idéologie qui prédomine et la définition des situations, de la réalité, des problèmes, des objectifs, et des possibilités d'action sont soit négociées[22] par les «représentants» des organisations impliquées, soit imposées par une organisation en particulier ou une coalition d'organisations[23].

Pour aborder le système politique des communautés ethniques, tant sur le plan de la décision que de l'administration, il semble donc nécessaire de faire l'analyse de chacun de ses «champs interorganisationnels[24]». Il faut également s'arrêter aux structures et mécanismes qui caractérisent chacun des champs d'activités, mais aussi à ceux qui les relient entre eux. Comme il s'agit de relations politiques, il faut tenir compte de la distinction entre les relations de conflits et celles de coopération.

Le nombre et le type d'organisations en interaction peuvent varier considérablement d'un champ à l'autre à l'intérieur du même groupe ethnique et, évidemment, d'un groupe à l'autre. De plus, le réseau interorganisationnel d'un groupe ethnique dans un domaine quelconque peut inclure des organisations appartenant à d'autres groupes ou à la société dominante. De telles ramifications ont tendance à compliquer énormément la structure et le fonctionnement du champ interorganisationnel, comme par exemple, la distribution et l'exercice du pouvoir à l'intérieur du domaine. Enfin, une organisation en particulier peut avoir des intérêts et poursuivre des activités dans plusieurs domaines à la fois.

Par exemple, dans une étude de sept groupes ethniques à Toronto[25], on a compté 86 organisations engagées dans la défense contre la discrimination. Parmi ces 86, il y en a 21 dont au moins la moitié des activités se concentrent sur la discrimination. Les variations d'un groupe à l'autre sont considérables : aucune organisation de ce type dans un groupe ; entre une et six dans trois autres groupes ; dans les quatre autres groupes, on en compte 9, 12, 19 et 34, respectivement.

Ces 86 organisations maintiennent presque toutes des relations avec d'autres organisations de leur groupe ethnique, quoique le nombre de contacts varie passablement : un cinquième a un réseau de six ou plus ; le quart a entre trois et cinq relations interorganisationnelles ; à peu près 15% se limitent à une ou deux relations ; et un tiers n'indiquent pas le nombre.

Quant aux relations externes, on en observe dans 60% des cas seulement. Ici aussi, le nombre et le type varient d'un groupe à l'autre. Par exemple, de toutes les relations avec des organisations hors frontières, le tiers environ a lieu avec des organisations d'autres minorités ethniques et les deux tiers avec des organisations de la société dominante. Ces dernières sont le plus fréquemment religieuses, éducatives, gouvernementales, ou s'occupent de libertés civiles. Les relations extérieures se font aussi, quoique moins souvent, avec des organisations de type culturel, récréatif, politique, professionnel ou des organisations de jeunes.

Une telle description ne constitue, évidemment, qu'un début d'analyse. Il faudrait aller plus loin et explorer la structure et le contenu de ces relations. D'une part, les relations entre organisations dans un domaine peuvent être plus ou moins institutionnalisées. Elles peuvent avoir lieu à travers des comités ou d'autres mécanismes équivalents ; à travers le réseau de relations interpersonnelles que les leaders ont entre eux ou encore à travers un réseau de «directions conjointes».

On peut également examiner le système interorganisationnel du point de vue de la distribution du pouvoir et de l'autorité parmi les unités concernées et des changements

22. Au sujet du «negotiated social order», voir Anselm Strauss, *Negotiations : Varieties, Contexts, Processes, and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass, 1978.

23. D.C. Reitzes, «Institutional Structure and Race Relations», *Phylon*, 20 (1959), pp. 48-66.

24. Les études sur les systèmes interorganisationnels sont passablement abondantes. L'approche a été utilisée dans différents contextes, y compris les organisations communautaires. Voir, par exemple, R. Perrucci et M. Pilisuk, «Leaders and Ruling Elites : The Interorganizational Bases of Community Power», *American Sociological Review*, 35 (1970), pp. 1040-1057 ; H. Turk, *Interorganizational Activation in Urban Communities*, Washington, American Sociological Association, 1973 ; Roland L. Warren *et al.*, *The Structure of Urban Reform*, Lexington, Mass., D.C. Heath & Co., 1974.

25. L'étude comprend les groupes suivants : chinois, allemand, italien, juif, portugais, ukrainien et antillais. Deux cent vingt-huit leaders ont été interviewés en 1980.

qui ont lieu dans cette distribution. Celle-ci comprend la définition du «terrain» propre à chaque organisation dans un champ d'action. Ce «terrain» peut être défini par rapport à la clientèle, au genre d'activités, ou aux groupes, organisations ou publics qui constituent les cibles de son action. Il s'agit du domaine de compétence reconnu à l'unité dans la communauté ou de celui qu'elle s'est approprié.

La distribution du pouvoir et de l'autorité se manifeste également dans le type de structure qui relie les organisations du domaine entre elles. Turk souligne que les liens interorganisationnels peuvent être «associationnalistes», c'est-à-dire, «*problem-specific, temporary, voluntary, and lateral (rather than vertical) ...no one of which is sufficiently powerful to determine the actions of the rest*[26]». Ils peuvent, par ailleurs, s'établir par contrôle imposé *(linkage by «imperative control»)*, ce qui signifie «*that in any particular instance a specific powerful social unit influences activities of the remaining units through coercion or consent*[27].» Une organisation peut dominer à cause d'un certain prestige basé sur son ancienneté, sur le nombre de ses membres et sur ses fonds, ou sur ses succès antérieurs dans ce champ d'action. Elle est alors une *prima inter pares*.

La structure qui relie la centrale et les organisations membres peut aussi être fédérative : un type d'organisation qui peut lui-même prendre plusieurs formes. Dans de tels cas, les organisations membres conservent une partie de leur autonomie, mais consentent à déléguer certains pouvoirs ou fonctions à l'organisme central. Celui-ci a son propre domaine d'initiative. Il a également un rôle de coordination et la responsabilité de gérer les services communs à toutes les organisations du domaine.

L'organisation dominante peut, par ailleurs, être une organisation centrale en relation hiérarchique avec les autres. Elle domine le champ d'action et dirige la définition et la poursuite de projets communs. Cette autorité peut être plus ou moins partagée entre la centrale et les organisations qui y sont rattachées, mais ultimement, c'est la centrale qui a l'autorité de trancher les questions. Ces centrales peuvent s'être fait confier ce rôle de direction et de coordination ou peuvent avoir été établies par des factions (et leurs élites) en quête du contrôle de ce domaine d'activité. Cette appropriation du pouvoir organisationnel peut se faire plus ou moins progressivement au cours de l'évolution du contenu et des frontières du champ d'action.

On peut donc observer un système plus ou moins institutionnalisé où sont intégrés les divers éléments d'un domaine d'activité. Ce système est fondé sur un ensemble de normes qui régissent les relations entre les acteurs organisationnels du domaine. Ces normes, par ailleurs, sont fondées sur une idéologie qui définit le domaine et ses modes d'action. C'est ce que Warren appelle «*the common institutionalized thought structure*» ...(les organisations communautaires) connaissent leurs épisodes de lutte et de coopération, mais toujours à l'intérieur d'un consensus en ce qui a trait à l'importance et à la «désirabilité» de leurs objectifs, ces derniers s'intégrant au sein d'un schéma normatif uniforme relatif à la nature de la réalité sociale, de la société globale, des problèmes sociaux et des efforts visant à améliorer la condition humaine (traduction)[28].

Qu'un champ d'action soit intégré ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'organisations dissidentes qui contestent la distribution du pouvoir, les frontières du domaine et l'«*institutionalized thought structure*» qui les fondent. Mais le degré d'intégration organisationnelle a sans doute des implications quant aux possibilités d'innovation ou de changements dans la structure du pouvoir, ainsi que pour la définition des situations et des modes d'action.

Des centrales ou «organisations parapluies» peuvent également être établies à la tête de l'ensemble du système politique de la communauté. De telles superstructures recouvrent tous ou presque tous les domaines d'activités et cherchent à les intégrer. Tout comme à l'intérieur des différents domaines d'actions, la centrale communautaire peut être soit une *prima inter pares*, soit la direction d'une fédération ou d'un système unitaire.

26. H. Turk, *op. cit.*, p. 8.
27. *Ibid.*, p. 7.
28. R.L. Warren, *op. cit.*, p. 19.

Le contrôle du système interorganisationnel et de son centre de décision est parmi les sources de conflits intra-ethniques les plus fréquents et les plus acrimonieux. Ce sont ces systèmes qui disposent des ressources communautaires ou des moyens de les mobiliser : le pouvoir d'organisation et le pouvoir de contrôler les ressources et leur utilisation. Plus les ressources sont importantes, plus ce pouvoir sera contesté.

En plus de la dynamique interne du système interorganisationnel, il est nécessaire d'examiner la relation qui existe entre la structure du pouvoir qu'on y trouve et les diverses dimensions de la différenciation sociale et idéologique au sein de la communauté ethnique. En d'autres mots, quels sous-groupes prédominent dans tel secteur? Lesquels influencent la direction des affaires publiques dans un domaine ou dans l'ensemble de la communauté? Une telle analyse doit tenir compte du fait que la relation entre la différenciation sociale et l'organisation politique peut varier d'un domaine d'activité ethnique à l'autre. Elle peut également évoluer avec les circonstances—internes et externes au groupe—qui changent au cours du temps: changements dans la composition socio-économique du groupe; nouvelle vague d'immigrants; mise en place d'un programme gouvernemental; augmentation de l'importance numérique ou politique d'autres groupes; et ainsi de suite.

Il existe des études sur l'importance que prennent certains éléments (*e.g.* clergé, professionnels, enseignants, petite bourgeoisie financière ou commerciale, le consulat du pays d'origine, groupes d'âge ou générationnels) de la collectivité ethnique dans son organisation communautaire, ou sur les conflits entre eux pour le contrôle d'une organisation en particulier, d'un secteur d'activité, ou de l'organisme central du système politique de la communauté[29]. La plupart de ces études n'ont cependant pas été faites dans une perspective interorganisationnelle[30]. Bien qu'elles soient souvent fort intéressantes, elles présentent une analyse incomplète de l'articulation de la différenciation sociale et de la structure politique : comment les divers éléments de la communauté (et de la collectivité) sont-ils répartis dans le réseau organisationnel de chaque domaine ou du réseau intersectoriel? Quels éléments y sont plus ou moins marginaux? En quoi cette répartition affecte-t-elle le contenu et l'évolution des affaires publiques? Quelles sont les forces sociales qui occasionnent des renversements dans cette répartition? Quels sont les moyens et stratégies utilisés par les divers sous-groupes pour augmenter le pouvoir de l'organisation (ou du secteur) qu'ils occupent ou pour contenir l'expansionnisme de leurs rivaux?

LA RÉGULATION OU RÉSOLUTION DES CONFLITS

La communauté ethnique, comme toute autre communauté, est hétérogène. Ses membres peuvent appartenir à différentes classes sociales ou à différents groupes professionnels. Leur appartenance religieuse n'est pas toujours la même. Ils peuvent être originaires de différentes régions d'un pays et même de différents pays. Il y a aussi les différences de dialectes, d'âge, de sexe, de génération, de période d'immigration, de convictions idéologiques et de style politique. Toutes ces différences n'ont pas nécessairement une signification politique ou si elles en ont une, ce n'est pas toujours la même. L'importance politique de chaque dimension pourra également varier d'un groupe ethnique à l'autre. Par exemple, dans l'étude mentionnée plus haut auprès de groupes ethniques toron-

29. Voir, par exemple, Ivan Light, «Protest or Work : Dilemmas of the Tourist Industry in American Chinatowns», *American Journal of Sociology*, 80 (1975), pp. 1342-1368; Gilles Lavigne, «Le pouvoir ethnique : ses assises et ses objets», pp. 171-182 dans ACSALF : *la Transformation du pouvoir au Québec*, Laval (Québec), Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980 : R.F. Harney, *op. cit.*; R.F. Harney, «The Commerce of Migration», *Canadian Ethnic Studies* 9 (1977), pp. 42-53; S.M. Tomasi, *Piety and Power : The Role of the Italian Parishes in the New York Metropolitan Area, 1880-1930*, Staten Island, N.Y., Center for Migration Studies, 1975; Bernard Wong, «Elites and Ethnic Boundary Maintenance : A Study of the Roles of Elites in Chinatown, New York», *Urban Anthropology*, 6 (1977), pp. 1-23; G. Tryggvason, «The Effect of Intragroup Conflict in an Ethnic Community», *Canadian Ethnic Studies*, 3 (1971), pp. 85-115.

30. J'ai trouvé une exception, soit l'étude de G.W. Skinner, *Leadership and Power in the Chinese Community in Thailand*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1958.

tois, on a demandé aux interviewés[31] de dire quelles sont à leur avis, les différences qui divisent leur groupe[32]. Le pourcentage de ceux qui ont mentionné les différences entre riches et pauvres varie entre 30 et 64 parmi les sept groupes inclus dans l'étude; les différences d'allégeance politique, entre 13 et 54; religieuse, entre 14 et 63; et les différences d'origine, entre 14 et 45. En plus des variations quant à l'importance perçue de chaque dimension, on peut observer des variations dans la façon dont se conjuguent ces quatre dimensions.

Les alignements politiques et leurs variations devraient être un objet d'analyse politique des communautés ethniques et de ce qui les différencie les unes des autres. Par exemple, les objectifs spécifiques de la défense contre la discrimination ou les moyens à utiliser à cette fin peuvent opposer des groupes de différentes générations ou de différents âges dans certains cas, alors que ces questions opposeront des factions idéologiques, des groupements religieux ou des intérêts économiques dans d'autres communautés.

La différenciation sociale peut donner lieu à une compétition entre acteurs politiques qui cherchent à orienter les affaires publiques d'un domaine en particulier ou de l'ensemble de la communauté dans des directions divergentes. Ceci est le cas chaque fois que la situation déborde le cadre des règles établies et des pratiques conventionnelles, c'est-à-dire, comme le signale Smith, chaque fois qu'elle dépasse le domaine de l'administration. Elle devient alors politique :

> Dans tout regroupement, qu'il s'agisse de la parenté, d'un village, d'une association ou d'un gouvernement municipal surgissent constamment des problèmes internes et externes auxquels ne s'applique pas parfaitement le corpus des règles et précédents. Dans ces situations, des opinions et des intérêts divergents partagent le groupe quant à la bonne décision à prendre (traduction)[33].

Un objectif de l'analyse du processus politique dans une communauté ethnique serait donc d'identifier jusqu'à quel point et de quelle façon les affaires publiques dans chaque domaine d'activité ressortissent à l'administration par opposition au politique. Quelles sont les façons de faire qui sont «institutionnalisées» et à quoi ceci peut-il être attribué? Quel est, par exemple, l'effet à cet égard des différents programmes gouvernementaux sur l'étendue du politique et de l'administration dans les communautés ethniques?

Le conflit politique sera d'autant plus intense et engagera d'autant plus d'acteurs que le domaine contesté est riche en possibilités d'actions et en ressources matérielles ou symboliques. En d'autres mots, plus les circonstances sont prometteuses, plus il y aura d'entrepreneurs qui s'intéresseront au domaine en question et tenteront de l'organiser en fonction de leurs préférences idéologiques et/ou de leurs intérêts économiques, sociaux, ou culturels. Il pourrait y avoir opposition entre groupes agissant dans des domaines différents. Par exemple, ceux qui sont engagés dans la défense contre la discrimination peuvent mettre en question les sommes accordées au domaine culturel et inversement. Ceux qui sont pris par les affaires du pays d'origine peuvent être en conflit avec ceux qui se préoccupent des conditions dans le pays d'adoption[34].

L'action politique, par opposition à l'action administrative, est donc essentiellement conflictuelle. Une conception de la communauté qui est fréquente dans les écrits sociologiques en général et dans ceux portant sur les groupes ethniques en particulier ne semble pas considérer le conflit comme un phénomène essentiel de la vie communautaire. Au contraire, on le voit souvent comme le signe de l'absence de communauté. Si

---

31. Il s'agit ici d'un échantillon de membres des sept collectivités ethniques et non des leaders. Au total, 2 338 personnes ont été interviewées en 1978 et 1979. Pour plus de renseignements sur l'étude et sur les perceptions qu'ont les membres de leurs élites, voir Raymond Breton, «The Ethnic Community as a Resource in Relation to Group Problems: Perceptions and Attitudes», Université de Toronto, Centre for Urban and Community Studies, Research Paper 122, 1981.

32. Ces pourcentages comprennent ceux qui ont donné «very much» ou «somewhat» comme réponse. Pour plus de détails, voir R. Breton, *op. cit.*, pp. 54-58.

33. M.G. Smith, *op. cit.*, p. 85.

34. Une excellente étude sur cette question est celle de B. Wong, *op. cit.*

les gens s'opposent, c'est donc qu'il n'y a pas de cohésion sociale. Une telle conception apolitique de la communauté ethnique (ou autre) est futile et même trompeuse. Elle peut, par exemple, détourner l'attention des mécanismes sociaux en cause dans les relations conflictuelles, et de leur rôle dans le fonctionnement et l'évolution de la communauté. O'Brien signale dans le contexte du développement communautaire certains dangers auxquels s'expose une analyse qui ne tient pas compte des conflits ou des possibilités de conflits :

> Ironiquement, c'est l'orientation apolitique du développement d'une communauté qui provoque les conflits les plus acrimonieux. Vu que les personnes engagées dans le développement de la communauté ont fait peu d'efforts pour comprendre le processus politique dans lequel elles sont impliquées, elles n'ont pas songé à la possibilité de créer des structures organisationnelles et des stratégies qui auraient pour effet d'institutionnaliser le conflit entre leur entourage et les autres groupes d'intérêts (traduction)[35].

D'après O'Brien, les courants de pensée qui ont prédominé dans la formation de ce personnel étaient basés sur une vision de la communauté comme entité homogène et dépourvue de conflits.

Si, par ailleurs, la communauté est vue comme un ensemble de groupes en compétition ou en opposition les uns avec les autres, nous sommes amenés, comme Gamson[36], à considérer les stratégies que déploient les divers groupes pour déjouer ou défaire leurs adversaires, de même que les facteurs qui affectent le déroulement et les résultats des conflits. Les stratégies utilisées peuvent tendre à obtenir l'appui d'autres individus, groupes ou organisations soit en sollicitant leur intervention, soit en les recrutant comme supporters, ou soit en les forçant à demeurer neutres et donc en les empêchant de prêter leur concours aux adversaires. Ces sources d'appui peuvent être situées à l'extérieur ou à l'intérieur du groupe ethnique.

Une telle perspective nous amènera également à voir si l'organisation politique de la communauté comprend des mécanismes pour la régulation ou la résolution des conflits entre les groupes ou organisations qui s'affrontent. Il se peut que, dans bien des cas, on ne trouve que des mécanismes très rudimentaires, s'il en existe; dans d'autres cas, ils seront très poussés. C'est là un aspect fondamental de l'organisation politique d'une communauté—phénomène assez mal connu dans le cas des groupes ethniques. La cohésion sociale de la communauté et sa capacité d'action concertée ne dépendent pas de l'absence de conflits, mais plutôt de la présence de mécanismes efficaces pour leur gestion. Au contraire, l'absence de conflits suggère une vie communautaire plutôt bureaucratisée ou correspond à un manque d'affaires publiques. Ce n'est que très rarement qu'une vie publique dynamique où les décisions et les actions sont conséquentes n'entraînent pas de controverses.

L'ACQUISITION DES RESSOURCES : LE PROBLÈME DE LA PARTICIPATION

Toute action et l'organisation qu'elle suppose requièrent des ressources. Une des exigences auxquelles tout entrepreneur social fait face est celle de la mobilisation des ressources. La survie d'une communauté comme de toute autre forme d'organisation sociale, sa vitalité, ses caractéristiques internes, le type de relations qu'elle établit avec son environnement social et institutionnel dépendent pour une bonne part des ressources dont elle dispose. Elle doit donc créer les conditions et les mécanismes qui lui permettront d'obtenir les ressources dont elle a besoin[37]. L'élite organisationnelle doit,

35. David J. O'Brien, *Neighborhood Organization and Interest-Group Processes*, Princeton, Princeton University Press, 1975, pp. 83-84.

36. W.A. Gamson, *op. cit.*

37. Cette approche est développée de façon systématique par Pfeffer et Salancik dans leur analyse organisationnelle : J. Pfeffer et G.R. Salancik, *The External Control of Organizations : A Resource Dependence Perspective,* New York, Harper & Row, 1978.

entre autres choses, s'adresser au public (individus, groupes et organisations) qui détiennent certaines des ressources voulues. Elle doit obtenir leur contribution soit en tentant de répondre à leurs demandes ou attentes, soit en les contraignant, ou soit en les persuadant de la valeur intrinsèque des objectifs prévus.

On rencontre à ce sujet le problème qu'Olson a soulevé par rapport à l'action collective[38]. Olson a démontré de façon assez convaincante que les individus qui pourraient bénéficier des résultats d'une action collective ne seront pas nécessairement prêts à contribuer à l'organisation qu'exige son succès. Sauf dans le cas des petites collectivités, chaque individu, en évaluant sa propre contribution, en arrivera à la conclusion que le fait de s'abstenir n'aura pas de conséquence perceptible sur l'organisation et le succès de l'effort collectif. De plus, puisqu'il s'agit de biens collectifs, on ne pourra lui dénier la possibilité d'en bénéficier même s'il n'y a pas contribué[39]. Il se peut donc que les biens collectifs désirés ne puissent être obtenus « à la fois *contre* la volonté et *par* la volonté des acteurs[40] ». Dans le cas des groupes ethniques, les objets de l'action communautaire dans des domaines comme la défense contre la discrimination, le progrès éducatif et professionnel des membres du groupe, ou le développement culturel sont, typiquement, des biens collectifs dans le sens donné à ce terme dans l'approche olsonienne.

Si telle est la dynamique de la situation, est-il possible d'obtenir la contribution de celui qui, rationnellement, cherche à être un resquilleur? Si sa contribution n'est pas spontanée, elle pourrait être incitée en cultivant chez lui un sentiment de loyalisme envers le groupe. Cependant, lorsque le groupe est nombreux, il semble que ce soit seulement dans des circonstances exceptionnelles qu'on puisse s'attendre à ce que le loyalisme soit assez intense pour contrebalancer les tendances spontanées de cet individuel rationnel[41].

Un autre processus est celui de la contrainte. La contribution de l'individu peut être rendue obligatoire par la menace ou l'application de diverses sanctions. Les moyens de coercition peuvent être formels comme, par exemple, lorsqu'ils sont compris dans un cadre légal ou administratif[42]. Une telle situation se rencontre rarement chez les minorités ethniques. En général, l'État ne leur fournit pas les moyens de taxer leurs membres, sinon parfois de façon indirecte. Ce serait le cas lorsque des unités géographiques établies pour l'administration de certaines fonctions ou programmes publics sont peuplées majoritairement par un groupe ethnique. On pourrait alors dire qu'indirectement l'État perçoit les impôts pour le groupe.

Les moyens de coercition dans les communautés sont presque exclusivement sociaux, moraux et idéologiques, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'ils sont inefficaces, bien au contraire. Il y a, par exemple, la perte de prestige dans la communauté; l'expression publique de désapprobation; le dénigrement et les attaques à la réputation; les accusations de déloyauté, de s'être vendu, d'être un « roi nègre » ou un *Uncle Tom*; et les divers degrés d'ostracisme.

Il y a aussi le côté positif: toutes sortes d'incitations peuvent être offertes aux individus en vue d'obtenir leur participation. Ces incitations peuvent être sélectives[43] en offrant des avantages dont peuvent seulement bénéficier ceux qui ont eux-mêmes fait une contribution. Dans de tels cas, il s'agit pour ainsi dire d'un échange. Les avantages en question peuvent consister en un accès accru à la clientèle ethnique ou à des sources de renseignements à son sujet, en un gain de prestige, en des possibilités de carrière, ou en des rencontres sociales et culturelles agréables et enrichissantes.

---

38. Mancur Olson, jr., *The Theory of Collective Action*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1965. Voir aussi Raymond Boudon, *Effets Pervers et Ordre Social*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.
39. M. Olson, *op. cit.*, pp. 12, 16.
40. R. Boudon, *op. cit.*, p. 22.
41. *Ibid.*, p. 21.
42. C'est le cas, entre autres, de la cotisation syndicale légalement déduite par l'employeur du salaire du travailleur.
43. C'est ce que Olson appelle les « selective incentives ».

Les incitations peuvent également être collectives. Certains auteurs ont reproché à Olson et ses disciples de s'en être tenu presque exclusivement aux contraintes et avantages individuels et de négliger la valeur intrinsèque que peuvent avoir les objectifs collectifs pour inciter à la participation[44]. En effet, ce qui motive souvent les individus, c'est la valeur de la cause qu'ils sont appelés à soutenir. Par ailleurs, ce qui peut limiter ou décourager la participation, c'est l'absence d'objectifs pouvant emballer les gens par rapport à une situation ou un problème qui les préoccupent. Des buts et des plans d'actions vagues et ambigus, généraux, irréalistes, négatifs, ou d'une efficacité discutable auront également peu de valeur incitative.

L'analyse de l'organisation pour l'action collective doit donc porter sur les structures et mécanismes qui peuvent exister au sein des communautés ethniques pour motiver les membres ou les contraindre à la participation, et sur les conditions de leur efficacité. Une telle analyse est d'autant plus importante pour saisir les particularités des formes d'organisation politique des communautés ethniques que celles-ci ont un caractère volontaire. Comme nous l'avons déjà souligné, la minorité ethnique n'a pas de territoire en propre; son identité collective a ceci de particulier que sa relation avec l'origine ethnique doit être constamment rétablie et confirmée; et l'appartenance à la communauté ne suit pas automatiquement le fait d'être compris dans la collectivité. La communauté ethnique est une entreprise sociale qui exige un effort spécial et constant de reconstitution. Dans une telle entreprise, les décisions et les gestes plus ou moins délibérés des individus, familles et petits groupes jouent un rôle critique. Le caractère volontaire de la communauté qui peut lui-même varier d'un groupe ethnique à l'autre, pose donc des exigences particulières pour leur organisation socio-politique.

CONCLUSION

Le but de cet article était de présenter une façon de voir la communauté ethnique et d'en faire l'analyse. Cette perspective n'est pas totalement négligée, mais elle devrait, à notre avis, avoir plus d'influence sur l'orientation de la recherche dans ce domaine. La communauté ethnique n'est pas uniquement un phénomène social; elle est également une entité politique à la fois dans le sens qu'elle se gouverne elle-même et dans le sens qu'elle est une construction socio-politique. Ceci est manifeste, par exemple, au niveau de l'identité collective et de la définition des frontières de la collectivité et de la communauté; de l'organisation pour la conduite des affaires publiques du groupe; de la gestion des conflits; et de l'acquisition des ressources nécessaires, processus qui requiert la participation des membres.

La communauté politique ethnique n'a pas d'État. Elle est minoritaire, bien que les circonstances particulières de cette situation peuvent varier énormément. Elle n'a pas de territoire. Elle peut être plus ou moins dispersée ou concentrée géographiquement. Elle contient une différenciation sociale qui peut varier selon les dimensions et la profondeur des divisions sociales. Ce sont là autant de circonstances qui peuvent contribuer à déterminer les formes de son organisation politique, de même que le contenu de ses affaires politiques.

Il y a plusieurs autres aspects de cette réalité politique qui n'ont pas été considérés dans cet article. Une analyse politique devrait, par exemple, aborder la question du leadership—sa composition, sa structure organisationnelle et interorganisationnelle, la relation entre l'élite et la communauté, les relations extérieures des leaders, et les modes d'accession aux postes de direction. Il y aurait aussi la question des mécanismes et procédures pour la formulation des politiques communautaires, la façon dont on traite l'«opposition» et les dissidents, le rôle politique de la presse ethnique, et l'activité au sein de la communauté ethnique de la part de groupes ou d'organisations qui lui sont extérieurs, mais qui cherchent à agir sur elle et sur la direction de ses affaires.

Tout au long de l'article, l'existence possible de variations d'un groupe ethnique à l'autre a été signalée, même si ces groupes sont tous minoritaires. Expliquer ces varia-

44. Voir T.M. Moe, *The Organization of Interests*, Chicago, The University of Chicago Press, 1980, pour un examen systématique de cette question et du débat qu'elle a provoqué.

tions serait un autre sujet important de recherche. Il faudrait tenir compte des facteurs tant historiques que contemporains, facteurs qui pourraient être de plusieurs ordres: sociaux, démographiques, économiques, politiques et culturels. Ils pourraient être internes ou externes[45] à la collectivité ethnique, en incluant la situation internationale dans ce qui est externe. Il y a aussi le fait que même si ces groupes sont tous minoritaires, ils ne vivent pas nécessairement la même expérience. Les variations dans les attitudes des membres du groupe majoritaire vis-à-vis des différents groupes minoritaires sont bien connues. La situation économique ou politique dans l'ensemble de la société ou dans une région en particulier à l'époque où un groupe a connu ses «vagues» d'immigration peuvent également définir la condition de minoritaire. Les politiques et les pratiques des diverses institutions de la société, et de celles de l'État en particulier, n'ont pas toujours les mêmes implications d'un groupe à l'autre. Elles peuvent donc entraîner des réactions très différentes, surtout si on considère que des conditions objectives semblables peuvent être interprétées de façon différente par les «définisseurs de situation» qui cherchent à construire les champs politiques au sein de chaque communauté.

Bref, la communauté ethnique comme entité politique se fait au fur et à mesure qu'elle tente, par des actions collectives qui engagent une fraction variable de la collectivité, de résoudre des problèmes, de modifier certaines conditions, de s'y adapter, ou d'en profiter, celles-ci pouvant se présenter à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. La construction de la communauté peut également être influencée par l'action d'organismes qui lui sont externes, mais qui ont un intérêt dans la façon dont elle se gouverne et dans l'orientation de ses affaires publiques.

RÉSUMÉ

Cet article aborde l'analyse de la communauté ethnique en mettant l'accent sur ses dimensions politiques, sans pour cela ignorer les autres dimensions. La communauté ethnique est considérée comme communauté politique (polity) sans État, ce qui amène à se demander comment elle se gouverne, de quelle façon elle gère ses affaires publiques. Quatre phénomènes se rapportant à la capacité d'effectuer des choix et de réaliser des projets collectifs sont considérés : la définition de ses frontières, les formes de gouvernement et leur fonctionnement, la gestion des conflits à l'intérieur du groupe, et la mobilisation de la participation que toute action collective exige. La façon dont le groupe est gouverné est influencée par le fait qu'il est minoritaire, que l'appartenance à la communauté est volontaire, que celle-ci est hétérogène et donc sujette à des divisions internes. L'analyse est limitée au cas des groupes formés par des immigrants et leurs descendants.

SUMMARY

This article analyzes the ethnic community by emphasizing its political dimensions without, however, neglecting its other dimensions. The ethnic community is considered as a political community (polity) without a state, which has led to the question of how it governs itself and in what way it manages its public affairs. Four phenomena related to the capacity for making choices and realizing collective projects are considered here : the definition of boundaries, forms of government and their functioning, management of conflicts within the group, and the mobilization and participation required for collective action. The manner in which the group is governed is influenced by the fact that it is in a minority situation, that membership in the community is voluntary, and that the community itself is heterogeneous and therefore subject to internal divisions. This analysis is limited to groups made up of immigrants and their descendants.

RESUMEN

Este artículo aborda el análisis de la comunidad étnica haciendo énfasis en sus dimensiones políticas, sin por esto ignorar las otras dimensiones. La comunidad étnica es considerada como una comunidad política (polity) sin Estado, lo que lleva a preguntarse como se gobierna, de que manera dirige sus asuntos públicos. Se consideran cuatro fenómenos que tienen relación con la capacidad para elegir y para realizar proyectos colectivos : la definición de sus fronteras, las formas de gobierno y su funcionamiento, la gestión de los conflictos al interior del grupo, y la mobilización de la participación que toda acción colectiva exige. La manera como el grupo se gobierna es influenciada por el hecho de que él, es minoritario, que la pertenencia a la comunidad es voluntaria, que ésta es heterogénea y por lo tanto está sujeta a divisiones internas. El análisis esta limitado a grupos formados por inmigrantes y sus descendientes.

45. Les forces externes peuvent souvent être déterminantes comme le montre B.J. Siegel dans l'article cité plus haut.